

CEIPTM

Conseil en Énergie Partagé

En Grand Est

Collectivités...

...agissons ensemble pour maîtriser vos consommations d'énergie





► Un conseil en énergie complet et personnalisé



→ Établir un bilan énergétique

La première mission du conseiller est d'effectuer l'inventaire de votre patrimoine et la collecte de l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique sur les 3 dernières années :

- visite de sites
- relevés de consommations
- données de facturation

Sur la base de ces données consolidées, le conseiller vous présente un bilan identifiant les gisements potentiels d'économies et les actions possibles pour les valoriser.

→ Passer à l'action

L'analyse des consommations énergétiques relevées et leur suivi continu permettent au conseiller de détecter les éventuelles dérives ou erreurs de facturation. Cela permet d'engager des mesures ne nécessitant pas ou peu de dépenses :

- optimisation des conditions tarifaires
- mise en œuvre d'une régulation
- adaptation des consommations à l'usage
- ...

→ Pérenniser la démarche

Le Conseiller en Énergie Partagé incarne la compétence énergie de votre commune, en concertation permanente avec vos équipes.

À ce titre, **il accompagne votre stratégie à long terme et vous permet de faire des choix judicieux pour l'avenir de votre commune.** En rénovation comme en neuf, le conseiller intervient dans les phases de préparation et de réalisation de vos projets.

Dominique Rupp

Agent de
développement
Communauté
de Communes
de l'Alsace Bossue

« Le passage du conseiller en énergie partagée en Alsace Bossue a permis de réguler les dépenses en énergie de 15 bâtiments communaux et intercommunaux. En plus de permettre de réaliser des économies financières et d'énergie, le CEP sensibilise les propriétaires, techniciens et usagers des structures sélectionnées. C'est avec pédagogie et professionnalisme qu'Alter Alsace Energie a mené cette étude. Grâce à elle, ces pratiques pourront donc être appliquées à l'ensemble des communes d'Alsace Bossue. »

P. DE
OLIVEIRA

Agent de
développement
Communauté
de Communes
du Pays de Revigny

« Notre gymnase est une réelle passoire avec plus de 12000 € de dépenses par année. Le Conseiller a été un réel outil d'aide à la décision, notamment lors de l'identification des leviers sur lesquels agir à savoir chauffage et isolation. Le CEP nous a également aidé à trouver des alternatives aux solutions traditionnelles telle que la chaufferie bois. »



Jean-Jacques ARNAUD
Vice-président de Troyes
Champagne Métropole

« Troyes Champagne Métropole s'est engagée dans une démarche de maîtrise de l'énergie il y a plusieurs années, celle-ci s'est traduite par l'installation d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2013. L'un des objectifs de ce Plan Climat était de faire adhérer le maximum de communes du territoire à cette lutte contre le changement climatique. Le Conseil en Energie Partagé s'est révélé être l'outil opérationnel particulièrement adapté pour promouvoir la démarche auprès des communes ne disposant pas de service énergie. À ce jour, ce sont 10 communes qui adhèrent au CEP (ce qui représente environ 45 000 habitants) pour suivre et gérer leurs factures d'énergie et d'eau, pour réaliser des diagnostics énergétiques de leurs bâtiments les plus énergivores et pour obtenir des conseils et préconisations pour améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine. »

► Le meilleur atout pour votre politique énergétique

Techniciens supérieurs spécialisés en thermique, énergétique et génie climatique, les conseillers forment un réseau présent sur tout le territoire national (290 conseillers en janvier 2017), engagés pour fournir un conseil neutre et objectif.

De l'état des lieux à l'optimisation de la gestion énergétique, le conseiller anime la compétence énergie au sein de votre collectivité.

En constante coopération avec vos équipes, il met en place des opérations de sensibilisation et de formation des élus et des services techniques afin de pouvoir s'appuyer sur une culture commune des problématiques propres à votre patrimoine.

Les avantages du "Conseil en Énergie Partagé"

- Le suivi d'une politique énergétique maîtrisée
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme
- Un conseil objectif et indépendant
- Un plan d'actions personnalisé
- La mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche intercommunale
- Une expertise à coûts partagés, compensés par les économies réalisées
- Un réseau de professionnels sur l'ensemble du territoire français, animé et outillé par l'ADEME en collaboration avec la Région Grand Est
- La préservation et l'amélioration du patrimoine communal

Karine JUNG
Conseillère
municipale
Commune de Kruth

Dans le cadre du TEPCV, le Pays Thur Doller a proposé à l'ensemble de ses communes de faire un diagnostic de leur consommation énergétique avec l'aide d'un conseiller en énergie partagée. La commune de Kruth, engagée par ailleurs dans le remplacement de l'éclairage public par des ampoules Led, a souhaité bénéficier de ce conseil en énergie partagé. Une technicienne aide ainsi la commune à mieux maîtriser ses consommations d'énergie (gaz, électricité, eau), par des gestes simples ou de petits investissements qui permettront des économies : optimisation des réglages des appareils de chauffe ou installation de détecteurs, par exemple. Dans une période difficile pour les collectivités territoriales - et surtout pour les petites communes comme la notre -, c'est un moyen, non seulement de faire des économies financières « intelligentes », mais aussi de contribuer au Plan Climat par une baisse de la consommation énergétique.



► **Un dispositif qui se rémunère sur vos économies d'énergie**

Recourir au dispositif "Conseil en Énergie Partagé" est sans conteste le meilleur moyen pour réduire vos consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre tout en faisant de réelles économies.

Se doter d'un dispositif de "Conseil en Énergie Partagé" nécessite la création d'un poste au sein d'une structure intercommunale ou associative, à laquelle l'ensemble des communes bénéficiaires adhèrent, en partenariat avec l'ADEME et la Région Grand Est. Le montage du service bénéficie ainsi d'une aide financière publique au recrutement du conseiller.

Le montant d'adhésion restant à la charge de chaque commune représente en moyenne 1 €/hab/an. **Sachant que des actions simples sur votre patrimoine, nécessitant peu d'investissements, peuvent permettre d'économiser jusqu'à 3 €/hab/an en moyenne**, le coût du service peut rapidement être compensé par les économies qu'il permet de réaliser.



L'appui et les compétences d'un réseau national

La signature de la Charte CEP validée par toutes les parties permet au futur conseiller d'intégrer le réseau national de professionnels du "Conseil en Énergie Partagé", animé par l'ADEME et la Région Grand Est.

- Une aide publique à la création du poste de conseiller
- Un cadre méthodologique
- La mise à disposition de logiciels pour la réalisation du bilan énergétique et du suivi des consommations
- Un dispositif de formations adaptées en prise de poste et en perfectionnement
- La promotion et la visibilité du dispositif par des outils de communication adaptés
- Le partage d'expérience et l'échange de bonnes pratiques.



Carine Félix

Chargée de mission TEPCV
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

« La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg s'est engagée dans la démarche CEP il y a moins d'un an. Le bilan chiffré n'est donc pas encore disponible, mais la démarche nous a d'ores et déjà permis de sensibiliser les occupants aux écogestes et de cibler des axes d'amélioration dans nos équipements et nos fonctionnements.

Pour les prochaines années, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a prévu d'encourager les communes du territoire à s'engager dans la démarche CEP pour leur patrimoine, cette proposition reçoit un écho favorable. »

► Un dispositif indispensable à une politique énergétique maîtrisée

- Maîtriser sa consommation énergétique et réduire ses dépenses
- Répondre aux enjeux environnementaux en limitant ses émissions de CO₂
- Valoriser son patrimoine
- Participer à une démarche de territoire
- Adopter une conduite exemplaire
- Anticiper la réglementation
- Promouvoir le développement des énergies renouvelables

Maîtriser l'énergie est un enjeu majeur pour nos territoires. Face à des réglementations encore plus strictes, à une augmentation sans cesse croissante du coût de l'énergie et à une prise de conscience universelle sur les problématiques environnementales, l'État et les collectivités s'engagent et agissent pour réduire leurs consommations énergétiques.

Un dispositif à destination des petites collectivités

Le "Conseil en Énergie Partagé" est un dispositif spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

La mise en œuvre du "Conseil en Énergie Partagé" est simple et s'inscrit dans la durée

Une structure locale propose à ses communes adhérentes de partager les compétences d'un conseiller en énergie. L'intégration de cette nouvelle ressource au sein des équipes communales permet d'agir afin de réduire consommations et dépenses en énergie.

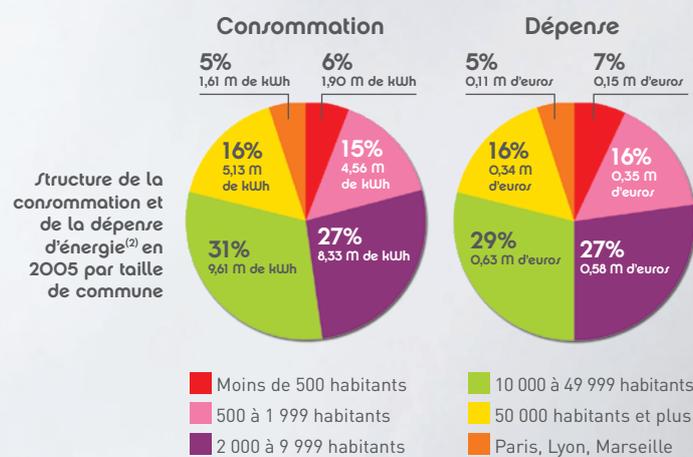


Un gisement d'économie d'énergie significatif



Quelle que soit la taille de votre collectivité, la dépense énergétique représente en moyenne plus de 5 % de votre budget de fonctionnement. Les grands postes de consommation concernent principalement les bâtiments, l'éclairage et les véhicules.

La consommation d'énergie totale du patrimoine communal s'élevait à environ 30 milliards de kWh en 2005, les dépenses à environ 2 milliards d'euros⁽¹⁾.



⁽¹⁾ Selon l'enquête « Énergie et Patrimoine Communal » - 2005

⁽²⁾ Hors consommation d'électricité des stations d'eau potable lorsque celles-ci sont gérées directement par les communes

► L'ADEME, la Région Grand Est et les partenaires vous accompagnent

Forte de 25 ans d'expérience, l'ADEME et la Région Grand Est vous apportent :

- Un **appui technique et méthodologique** pour le montage d'un service de "Conseil en Énergie Partagé"
- Un **soutien financier** à la création du poste de conseiller et au plan annuel de communication
- Une animation nationale et régionale de ce **réseau** de professionnels
- La **valorisation** de pratiques exemplaires

► Retrouvez la carte et les coordonnées des Conseils en Énergie Partagés sur www.climaxion.fr

► Retrouvez également dans la docuthèque du site climaxion

